

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 30 juin 2026
Rapporteur : Dominique Guélon

DÉSIGNATION DES REPÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU DE LA RÉGION D'ISSOIRE

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Étaient présents (17) ou représentés (6) :

Marine ARANDA JARA, Damien ARNAUD représenté par René GUELON, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Bénédicte BORREL, Jessica CARLI, Caroline CHOUVY, Bernard DUCREUX, Dominique GUELON, René GUELON, David MENDES, Arnaud MITORAJ représenté par Michel PARDO, Sébastien MORANGE, Michel PARDO, Aline PEALLAT représentée par Danielle PRULHIÈRE, Sophie PICOT représentée par Laurence RAGI, Alexandra PIRON, Danielle PRULHIÈRE, Laurence RAGI, Valérie ROUX, Bruno TRAUCHESSEC, Clara VAYSSETTE représentée par Bernard DUCREUX, Valéry VIALARD représenté par Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Baptiste XAMBO

Secrétaire de séance : Marine ARANDA JARA

Date de convocation du conseil municipal : 24 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise (SME) ;

Vu le courrier du Président du SME en date du 16 février 2026 invitant la commune à procéder à la désignation de ses délégués consécutivement au renouvellement du conseil municipal ;

Considérant qu'Orcet est membre direct du SME au titre de la compétence assainissement non collectif (ANC), tandis que Mond'Arverne Communauté, EPCI auquel elle appartient, est membre du syndicat au titre de la compétence eau ;

Considérant que la commune dispose de son droit propre à désignation de délégué(s) et qu'une concertation a été engagée avec l'EPCI en vue de désigner un délégué unique représentant l'ensemble des compétences exercées sur le périmètre ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De désigner** M. René GUELON, en qualité de délégué titulaire de la commune au Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire, désigné également par Mond'Arverne Communauté afin d'assurer une représentation unique de l'ensemble des compétences exercées sur le territoire ;

1530062026

- **De désigner** M. Bernard DUCREUX, en qualité de délégué suppléant de la commune au Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire ;
- De transmettre la présente délibération au SME

Fait et signé à Orcet, le 02 juillet 2026


Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.